

06/12/2016



GENDARMERIE



Arrêté NBI :

Une parution possible fin décembre



La refonte de l'arrêté NBI de juillet 2010 vient enfin de recevoir la validation du guichet unique (Comptable ministériel).

Un CT-GN extraordinaire s'est tenu le vendredi 2 décembre 2016 pour validation du projet d'arrêté, spécifiant la ventilation par poste éligible de 2000 points NBI.

Cette validation permet la poursuite du processus par la recherche des dernières signatures des différents ministres concernés.

Tout est fait pour qu'une parution fin décembre au journal officiel, permette une mise en application de l'arrêté au 01 janvier 2017.

Dans le cadre d'une planification triennale, de nouveaux travaux seront entrepris dès le début d'année 2017 pour une augmentation du contingent de points NBI jusqu'à la cible de 7415 points en 2019. Sur ces trois années, des modificatifs annuelles de l'arrêté seront publiées pour une prise en compte des différents nouveaux postes à responsabilité honorés.

5 LONGUES ANNÉES DE LÉTHARGIE EN CT AVANT L'ARRIVÉE DU SNAPATSI QUI A DÉTERRÉ LE PROJET POUR LE PORTER JUSQU'À LA PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ NBI TANT ATTENDU !!!

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI défend vos intérêts !!!

